

Objet : nomination et titularisation.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

- Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
Vu le dossier de l'intéressé,

ARRETE :

Article premier. – Monsieur Idrissa DIOP, né le 11 Septembre 1988 à Thiès, maître contractuel, titulaire du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (CEAP), session de 2010, est nommé et titularisé, ainsi qu'il suit, dans le corps des instituteurs adjoints (IA), hiérarchie C2, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Grade et échelon	Date d'effet
IA 2°CL 1°ECH	01/10/2012

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.


Le Ministre

Mariama SARR

Ampliation : 1 PR/SGG/- 6 MFB-2 CF – 3 DGFP/FC – 3DGFP/DENS — 2ARCH NAT – 3INT